

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2016

1. LOGEMENT N°4 AU 3 RUE DE LA MAIRIE : LOYER :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de fixer le loyer mensuel à 346.08 € + 27 € de charges locatives.

2. REGIE SPECTACLE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 5€/personne (gratuit pour les enfants de moins de 18 ans) le tarif d'entrée au concert du 18 décembre.

3. AMORTISSEMENT CESSION ALLIER HABITAT :

A la demande du trésorier et selon la réglementation en vigueur la cession à Allier Habitat doit être amortie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir sur 40 ans.

4. DECISION MODIFICATIVE :

Suite à la mise en place de l'amortissement de la cession à Allier Habitat afin de procéder aux écritures il y a lieu d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de diminuer de 1800 € l'article 021 (virement de la section de fonctionnement) et d'augmenter de 1800 € l'article 023 (virement à la section d'investissement).

5. AGENDA D'ACCESSIBILITÉ:

M. le Maire expose que les gestionnaires des ERP et des IOP ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'ERP/IOP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1er janvier 2015, en toute sécurité juridique. L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité. Le Conseil Municipal approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune ; autorise le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet.

6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après examen des dossiers de demande de subvention, le conseil municipal considérant les nouvelles activités proposées par les associations et le caractère complet des dossiers déposés, décide d'attribuer à l'association « La Boule Meaulnoise » une subvention de 350 € et à l'association « Gym Meaulnoise » une subvention de 1000 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Copies aux associations : mise en place d'un nouveau système à compter du 1^{er} janvier 2017.
- En 2017, le logement de la cure pourrait provisoirement héberger la garderie et l'association Meaulne Informatique.
- Inauguration du terrain multisports mercredi 2 novembre à 16h.
- Présentation du nouveau médecin de Meaulne mercredi 2 novembre 18h salle Alain Fournier.
- Etat des travaux en cours :
 - Route du Vernet,
 - Eclairage lotissement des deux rivières,
 - Marquage au sol,
- Location de la salle Alain Fournier aux associations extérieures à la Commune : tarif à revoir.
- Ouverture des plis pour les toilettes publiques vendredi 21 octobre.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 17 novembre 2016 à 19 h 15 à la Mairie de MEAULNE.

